



Point 6 de l'ordre du jour du CG du 9.9.2014

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la modernisation de la télégestion du réseau d'eau potable des trois villages et demande de crédit de CHF 213'100.-, dont à déduire une subvention cantonale de l'ordre de 20 %

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La Confédération exige des denrées alimentaires, dont l'eau fait partie, qu'elles répondent à certains critères de qualité. Le système d'autocontrôle est l'un d'eux et comporte lui-même les actions suivantes :

- normaliser et rendre systématiques les actions qui assurent la qualité de l'eau
- garantir une traçabilité des actions entreprises sur le réseau
- identifier les points faibles du réseau
- déterminer les mesures à prendre à court et moyen termes et fixer des délais
- coordonner la planification financière

Actuellement, la Commune de Milvignes possède cet autocontrôle, mais le système informatique de télégestion du réseau d'eau potable de Colombier ne permet pas de collecter ou d'assurer la traçabilité des données, ni d'alerter le service de permanence en cas de panne et sa stabilité fait régulièrement défaut. Les réseaux d'Auvernier et de Bôle ne sont pas connectés à un système de télégestion informatique.

Dans le cadre des mandats d'Eli10 SA avec Cortailod, Bevaix et Boudry, communes rencontrant elles aussi des problèmes avec leur propre système de supervision, une étude a été menée afin de trouver un système de télégestion commun adéquat.

Le présent rapport présente la solution retenue et ses coûts pour l'implémentation du nouveau système.

Projet

La qualité de l'eau potable et la sécurité de l'approvisionnement doivent répondre à des exigences toujours plus sévères.

La télégestion est un contrôle à distance permanent et automatisé des installations techniques réparties géographiquement. Elle est composée de divers éléments, à savoir les équipements d'acquisition et de commande, le poste central d'exploitation, le support de communication et les terminaux d'astreinte.

D'autres modules peuvent être utilisés parallèlement à la télégestion, comme la gestion d'énergie ou la coordination de maintenance.

Ainsi, la télégestion est un outil permettant d'optimiser un système d'exploitation en conservant une vue d'ensemble du réseau.

La télégestion permet notamment :

1. d'être alerté automatiquement en cas de panne ou de défaut de fonctionnement d'une installation ;
2. de contrôler en permanence et à distance le fonctionnement d'une installation ;
3. d'agir à distance sur les équipements contrôlés ;
4. d'assurer à distance les tâches de maintenance de certaines installations ;
5. d'enregistrer des informations, afin d'analyser, d'optimiser et de gérer à distance le fonctionnement de ces installations.

Actuellement, le système existant permet de consulter les informations du réseau (niveaux, pressions, débits) ou d'agir sur l'enclenchement des pompes, mais ceci uniquement sur le poste principal et pour Colombier. Les points 1 à 4 ne sont pas possibles à ce jour. Le point 5 est partiellement utilisable.

Le système prévu permettra au personnel de permanence d'être averti à temps, en cas d'incident technique majeur. Les informations que l'agent reçoit directement sur son téléphone sont précises et fiables. Ce dernier pourra ainsi préparer les actions et matériels adéquats et, une fois sur place, passera moins de temps à rechercher le problème. Mieux, le contrôle à distance lui épargnera les déplacements inutiles.

La télégestion assure donc, à plusieurs titres, une meilleure productivité dans l'exploitation des installations. Elle est source d'économies financières, mais aussi de sécurité. Son but est d'accélérer l'intervention pour faciliter la prise de décision dans les moments critiques.

Le logiciel offre la possibilité de gérer les dysfonctionnements à travers un tableau de bord. Les champs contrôlés sont nombreux, de la pression au débit instantané, en passant par les niveaux, tout est contrôlé et surveillé.

Toutes les données et opérations de dépannages sont automatiquement consignées dans un journal d'historique, garantissant la traçabilité des informations demandées.

Afin que toutes les informations puissent être transmises au poste de commande, les ouvrages extérieurs suivants doivent être équipés de stations d'automatisation et de télécommande :

- Réservoir des Battieux – Colombier (modernisation)
- Réservoir du Chanet – Colombier (modernisation)
- Réservoir de Cottendart – Colombier (modernisation)
- 2x STAP Intercommunales (modernisation)
- Rack central – Colombier (modernisation)
- Réservoir de Champ-rond – Bôle (équipement complet)
- Réservoir des Racherelles – Auvernier (équipement complet)

Coûts

Pos.	Libellé	Coûts totaux
1	3x réservoirs Colombier	27'800.00
2	Réservoir Auvernier	13'800.00
3	Réservoir Bôle	13'800.00
4	2x STAP intercommunale (partie Milvignes)	60'800.00
5	Rack central	19'600.00
6	Prestations des serv. Rittmeyer (programmation et recâblage)	35'342.00
7	Coordination Eli 10	9'000.00
8	Divers et imprévus	17'158.00
	Total (hors TVA)	197'300.00
	Total (avec TVA) arrondi	213'100.00

Ce crédit n'étant pas connu en 2013, il ne figure pas aux budgets d'investissements 2014. Mais les réalisations seront effectuées en 2015. Cette somme sera donc portée au budget d'investissements de l'année prochaine.

En outre, comme ce projet concerne l'eau potable, nous pourrions déduire, avec l'accord du SENE, une subvention de 20% sur la totalité des coûts. De plus la réserve de l'eau s'élevant à 1 million au 1^{er} janvier 2014, nous vous proposons d'amortir l'investissement par une dissolution partielle de celle-ci.

Par ailleurs, nous avons identifié des synergies intéressantes dans la gestion des réseaux des Communes de Boudry, Cortaillod, Bevaix et Milvignes ; par exemple une baisse des coûts de mise en œuvre du nouveau système de télégestion de 3 à 6% en planifiant la migration de façon groupée sur toutes les communes.

Par contre, nous n'avons pas relevé de diminution de charges du personnel communal, car les seuls travaux (insuffisants) effectués actuellement représentent ½ heure par semaine sur Auvernier comme sur Bôle. Il s'agit de contrôles manuels des installations.

Il est à noter également que les communes partenaires de Bevaix et Boudry ont déjà voté et accepté leur crédit respectif et que Cortaillod s'apprête à le faire cet automne.

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à accepter le crédit de CHF 213'100.- pour la modernisation de la télégestion du réseau d'eau potable, afin d'offrir à la commune de Milvignes un outil nécessaire pour la gestion de son réseau dans une vision à long terme.

Le Conseil communal

Colombier, le 12 août 2014

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 9 septembre 2014,
vu un rapport du Conseil communal du 12 août 2014,

arrête :

- Article premier.-** Un crédit de **CHF 213'100.-**, dont à déduire une subvention cantonale de l'ordre de 20 % soit un montant d'environ CHF 42'600.-, est accordé au Conseil communal pour la modernisation de la télégestion du réseau d'eau potable des trois villages
- Art. 2.-** La dépense sera portée au compte des investissements no I700.506.300 et amortie par une dissolution partielle de la réserve de l'eau.
- Art. 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président : Le secrétaire :
S. Ischer O. Steiner